

# Quels sont les salariés les plus touchés par les accidents du travail en 2019 ?

**L**e plan « Accidents graves et mortels » prévoit que les actions soient basées sur des analyses statistiques. Une analyse a été publiée par la DARES (Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques) – Dares Analyses n°53 : Quels sont les salariés les plus touchés par les accidents du travail en 2019 ? (Octobre 2022, 4 pages) – et est commentée ici.

En 2019, selon cette étude de la DARES publiée en octobre dernier, hors fonction publique d'Etat et Mayotte, le nombre d'accidents du travail avec au moins un jour d'arrêt est de 783 000, dont 39 850 ont donné lieu à une incapacité permanente et 790 étaient des accidents mortels.

Pour ces derniers, la moitié sont dus à des suicides ou des malaises.



**Pour consulter les détails et en savoir plus :**

► [Dares.travail-emploi.gouv.fr](https://Dares.travail-emploi.gouv.fr) > Publications > Dares analyses n°53

L'étude montre que les hommes sont plus touchés que les femmes, de même que les ouvriers par rapport aux cadres.

Les accidents augmentent en gravité avec l'âge mais diminuent en fréquence.

Les secteurs où le risque d'accident du travail grave est le plus élevé, parmi les secteurs suivis par les SPSTI, sont : l'intérim, les secteurs du travail du bois et de la construction, ainsi que celui de l'hébergement médico-social et action sociale sans hébergement. ■



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

**Dares**  
Déchiffrer le monde du travail pour éclairer le débat public.

OCTOBRE 2022  
N° 53

**DARES • ANALYSES**

## Quels sont les salariés les plus touchés par les accidents du travail en 2019 ?

En 2019, sur le champ des salariés affiliés au régime général ou à la mutualité sociale agricole, ainsi que des agents des fonctions publiques territoriale et hospitalière, 783 000 accidents du travail avec au moins un jour d'arrêt sont comptabilisés en France. Cela représente 20,4 accidents par million d'heures rémunérées. 39 850 accidents du travail donnent lieu à la reconnaissance d'une incapacité permanente et 790 sont mortels.

Le risque d'accident du travail grave est plus élevé dans la construction, l'agriculture, les industries extractives, le travail du bois, le transport et l'entreposage. La fréquence et la gravité des accidents du travail sont particulièrement importantes dans les activités de gros œuvre, de couverture et de charpente, ainsi que dans la manutention de marchandises ou de bagages.

Pour les salariés âgés, les accidents sont moins fréquents, mais plus graves que pour les jeunes. Les accidents graves et mortels touchent davantage les ouvriers. À catégorie socioprofessionnelle identique, ils sont plus répandus chez les hommes que chez les femmes.

En dépit du processus d'harmonisation du décompte des accidents du travail au niveau européen, les données ne sont pas totalement comparables entre pays, compte tenu des spécificités nationales des systèmes d'assurance et des cadres de reconnaissance. Dans le cas de la France, ces deux facteurs conduisent à retenir une vision relativement étendue du phénomène.

En 2019, les salariés sont victimes de 783 000 accidents du travail avec au moins un jour d'arrêt (tableau 1, [tableau 7 en ligne](#) et encadré), soit une fréquence de 20,4 accidents par million d'heures rémunérées. En moyenne, chaque accident se traduit par 68 jours d'arrêt indemnisés. La même année, 39 850 accidents donnent lieu à la reconnaissance d'une incapacité permanente (accidents graves) et 790 sont mortels, plus de la moitié de ces derniers étant des malaises fatals ou des suicides. Ces données couvrent le régime général, les salariés affiliés à la mutualité sociale agricole, ainsi que les agents des fonctions publiques territoriale et hospitalière. En revanche, elles ne prennent pas en compte la fonction publique de l'Etat ni les autres régimes spéciaux (couvrant les salariés agricoles d'Alsace-Moselle, les marins, les salariés des industries électriques et gazières, de la SNCF, de la RATP...) ([encadré en ligne](#)). Au total, 89,5 % des salariés sont couverts. Comment l'accidentologie varie-t-elle selon les secteurs, les métiers et les caractéristiques individuelles des salariés ?

Au niveau européen, le suivi des accidents du travail est défini dans un cadre législatif, ce qui favorise l'harmonisation de la mesure. Mais le recensement des accidents du travail demeure complexe. Les systèmes d'assurance diffèrent entre pays : ils peuvent être universels (couverture des accidents du travail par la sécurité sociale) ou assurantiels (couverture spécifique pour le risque professionnel). De plus, le cadre de reconnaissance des accidents du travail n'est pas le même partout. Les données sur les accidents du travail sont-elles réellement comparables d'un pays à l'autre au sein de l'Union européenne ? (Éclairage).

**Des accidents plus fréquents et graves, dans l'intérim, le médico-social, la construction, le sport, le transport-entreposage et l'agriculture**

Dans l'intérim, le risque d'accident du travail avec arrêt (39,3 accidents de travail par million d'heures salariées) est deux fois plus élevé que la moyenne (tableau 1) : les intérimaires exercent fréquemment dans les secteurs à risque et, pour un secteur donné, le risque d'accident est supérieur pour les intérimaires relativement aux autres salariés. ●●●